

tenue sous la présidence de Monsieur BABSKI, assisté(e)
de Madame JAUR et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2209966	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision en date du 23 mai 2022 de non renouvellement de contrat et de condamner le groupe hospitalier de Seclin-Carvin à verser une somme de 20 000 en réparation des préjudices de carrière et moral dus au non renouvellement de contrat	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SCP GROS-HICTER ET ASSOCIES
Défendeur	GRUPE HOSPITALIER SECLIN CARVIN	ANGLE DROIT AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2209998	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Demande de condamnation de l'Etat à verser la somme de 50 000 euros en réparation des préjudices du fait du refus de délivrance de l'agrément relatif à l'exonération des droits de mutation pour un monument historique le couvent des soeurs noirs à Vieil-Hesdin	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SELARL PUBLI-JURIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	Ministre

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2409428	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Arrêt CAA 23DA00428 du 22 mai 2024 annulant l'ordonnance 2001390 et renvoyant au TA pour rejurer - Décision implicite par laquelle le directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais a refusé d'assujettir à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et à la cotisation foncière des entreprises au titre de l'année 2019 à raison de locaux du port de Calais	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS	CABINET EUROCONSULT FRANCE
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional
Observateur	REGION DES HAUTS-DE-FRANCE SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS DU DETROIT SOCIETE BOUYGUES TRAVAUX PUBLIC SOCIETE GIE BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE Responsable légal
04)	DOSSIER N° 2109091	RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR
Titre de l'affaire	Décision du 1er juin 2021 par laquelle le centre hospitalier universitaire de Lille a prononcé l'exclusion temporaire d'un jour ensemble le rejet implicite du recours gracieux du 21 juillet 2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître JAMAIS Gauthier (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	DIRECTEUR
05)	DOSSIER N° 2209625	RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR
Titre de l'affaire	Remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée au titre du mois d'avril 2022 - lieu d'imposition : 1 allée Lavoisier à Villeneuve d'Ascq	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	NOVARTIS PHARMA AG	ERNST & YOUNG, SOCIETE D'AVOCATS
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

10 heures 00

06) DOSSIER N° 2209626 RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR

Titre de l'affaire Remboursement crédit de taxe sur la valeur ajoutée au titre du mois de décembre 2021 - lieu d'imposition : 1 allée Lavoisier 59260 Villeneuve d'Ascq

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	NOVARTIS PHARMA AG	ERNST & YOUNG, SOCIETE D'AVOCATS
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

07) DOSSIER N° 2209628 RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR

Titre de l'affaire Remboursement crédit de taxe sur la valeur ajoutée au titre du mois de juin 2021 - lieu d'imposition : Valenciennes

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	NOVARTIS PHARMA AG	ERNST & YOUNG, SOCIETE D'AVOCATS
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

08) DOSSIER N° 2209629 RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR

Titre de l'affaire Remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée au titre du mois de novembre 2021

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	NOVARTIS PHARMA AG	ERNST & YOUNG, SOCIETE D'AVOCATS
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

10 heures 00

09)

DOSSIER N° 2302895

RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR

Titre de l'affaire Demande de condamnation de l'EHPAD de Bourbourg à verser une somme en réparation du préjudice résultant du non-renouvellement du contrat de travail

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame X

Maître TRAN Stéphanie (Cour)

Défendeur

EHPAD DE BOURBOURG

ANGLE DROIT AVOCATS

Arrêté le 13/05/2025

Le président du tribunal